



FO
LA FORCE SYNDICALE

Union Nationale de la Santé Privée

CCN 51

NON A UNE NOUVELLE BAISSSE DES DROITS

Lors de la dernière commission paritaire, le 15 novembre dans les locaux de la FEHAP, la fédération patronale nous a fait **plusieurs propositions inacceptables** dans le cadre du toilettage de la ccn51. Ce toilettage a pour objectif la mise en conformité de la convention collective avec les dernières évolutions du Code du Travail. C'est ainsi que les employeurs ont proposé :

- Une négociation sur les salaires tous les **4 ans et uniquement** sur le salaire minimum conventionnel.
- Le renforcement des contraintes pour **durcir les modalités d'attribution** de la prime décentralisée.
- des mesures restrictives sur le montant de différentes indemnités (transport, repas, nuitée...) **pour les ramener au minimum légal**.

Pour FORCE OUVRIÈRE ces propositions sont inacceptables.

- Pour préserver le cadre national de la convention collective, la négociation salariale **doit avoir lieu tous les ans** et doit porter principalement sur **l'augmentation de la valeur du point**. L'avenant sur le salaire minimum conventionnel était une mesure transitoire. La négociation salariale doit assurer à tous les personnels une rémunération qui leur permette de vivre dignement.
- Nous ne pouvons tolérer que tous les arrêts pour accidents du travail, maladies, les congés maternités ou paternités soient pris en compte pour dégrever la prime décentralisée. Le texte tel qu'il nous est présenté **est discriminatoire envers les salariés**. FORCE OUVRIÈRE revendique la redistribution de la prime décentralisée à **l'ensemble des salariés sans critères d'abattements**.
- Réduire les indemnités au minimum légale, c'est refuser, par la cotisation sociale, de participer au financement de notre système de protection sociale dont une partie assure le financement de nos établissements. C'est sous couvert d'un prétexte fallacieux pour payer moins de « charge » et éviter des redressements de l'URSSAF que la FEHAP **veut réduire un peu plus la rémunération des salariés**. FORCE OUVRIÈRE refuse toute modification du barème indemnitaire.

FO dit stop !

L'Union Nationale des syndicats FO de la Santé Privée appelle les salariés à se regrouper et à s'organiser dans tous les établissements pour préserver l'ensemble des acquis et des droits contenus dans la convention collective nationale du 31 octobre 1951



Avec Force Ouvrière
Résister, revendiquer, reconquérir !

J'adhère à Force Ouvrière

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel : Mail :

Remettre ce bulletin à un militant FO de votre connaissance ou le transmettre l'UNSF0